



PAS DE BÉBÉ À LA CONSIGNE !

**MANIFESTATION, LE 11 MARS
PARENTS, POURQUOI SE MOBILISER ?**

**Les pouvoirs publics s'attaquent
à la qualité d'accueil du jeune enfant !**

1/ Il ne s'agira plus d'accueillir les enfants mais de « faire de la garde » au rabais. C'est un retour en arrière en matière d'accueil de la petite enfance !

2/ La création de 200 000 places (100 000 en accueil individuel et 100 000 en accueil collectif) d'ici 2012 : quels types de places ? Simple promesse ?

3/ Aujourd'hui, c'est la loi du marché qui choisit à la place des parents !

**Rejoignez-nous !
Manifestation le 11 mars à 10 H 30
au 104 boulevard Blanqui**

*(13^{ème}, métro Glacière devant le siège de la Défenseure des enfants).
Le défilé partira ensuite en direction de Matignon (rue du Bac)*

Le point de ralliement de La CSF se trouvera au 104 du Boulevard
Blanqui, au niveau de la pharmacie.

LES MESURES GOUVERNEMENTALES CONSISTENT :

- à « entreposer » plus d'enfants au même endroit sur **CERTAINES heures seulement**, sans professionnel ni matériel supplémentaire, donc sans réellement créer de places. L'estimation des créations de places selon chaque mesure n'apparaît en outre nulle part. Enfin, les 200 000 places répondraient à la moitié des besoins (évalués à 400 000).
- à rendre plus attractif le métier **d'assistant maternel**. **Les dispositions pour y parvenir seront-elles suffisantes** pour créer 100 000 places et remplacer **les nombreux départs à la retraite**¹ ?
- à créer des nouvelles structures (jardins d'éveil) qui accueilleront 8 000 enfants de 2 à 3 ans alors que l'école maternelle en accueille de moins en moins².
- à transformer des crèches en **regroupements d'assistantes maternelles qui ne seront ni encadrées, ni accompagnées**. Tandis que des structures collectives (associatives ou non) se meurent, on permet à des assistants maternels non formés pour l'accueil collectif, de travailler ensemble dans un même local pour garder jusqu'à 16 enfants (sans appliquer les normes de sécurité requises pour l'accueil collectif).
- à permettre la mise en concurrence des services marchands et non marchands entre eux. Or, les **structures marchandes (lucratives)** n'auront que faire de la place des parents, de leur écoute, du contexte social, culturel et économique du quartier puisqu'elles **devront faire du profit avec l'argent public sur leur activité de « garde » d'enfants !**

RETOUR EN ARRIÈRE EN MATIÈRE DE QUALITÉ D'ACCUEIL

Les professionnels de la petite enfance, les pédopsychiatres, les psychologues de l'enfance, les médecins de PMI, les associations de parents, etc. ont œuvré³ en faveur du bien-être de l'enfant depuis les années 1950.

La professionnalisation et la qualification des professionnels de la petite enfance ont permis que l'enfant soit accueilli dans le respect de sa singularité pour favoriser son épanouissement et son éveil, que les parents soient écoutés, qu'ils aient une place dans la structure et que l'éducation de l'enfant ne soit pas coupée entre la crèche (ou le domicile de l'assistant maternel) et sa famille.

Or, ces mêmes professionnels alertent sur la remise en cause de ces acquis d'intérêt pédagogique notamment par des obligations de remplissage.

Par ailleurs, la mise en place d'un guichet unique avec un numéro d'enregistrement par famille déshumanise la relation : **le contact avec la directrice de crèche**, le service petite enfance de la commune ou la personne responsable du relais assistant maternel **se réduiront à des questions de solution de garde et non éducatives.**

UN « NON-CHOIX »

La réponse du gouvernement porte uniquement sur la nécessaire (néanmoins légitime) réponse à apporter aux parents qui travaillent et non sur le fait de permettre le choix entre un accueil individuel ou un accueil collectif. La plupart du temps, ils sont contraints d'accepter la solution trouvée. L'objectif est bien de créer de l'offre tout azimut sans se soucier des besoins des parents et de leurs souhaits éducatifs.

De même, **la pression financière (qui va s'empirer) oblige de plus en plus les crèches à « préférer » les parents solvables** (qui peuvent plus facilement payer) et **qui cherchent à faire accueillir leurs enfants 5 jours par semaine, 10 h par jour** pour être certains **de rentabiliser les places** et d'obtenir les financements de la CAF. Cela s'oppose complètement à la logique d'un accueil adapté aux besoins des parents, à la possibilité d'un temps partiel, d'un accueil ponctuel pour les parents en recherche d'emploi, en formation, etc. Avec les contraintes de gestion, **la souplesse nécessaire pour un accueil adapté n'est plus possible !**

Enfin, les **établissements qui accueillent vos enfants sont actuellement tellement préoccupés par ces questions de gestion** qu'il est difficile pour eux de prendre le temps de réfléchir au projet éducatif, à la qualité, aux futures mesures qui leur seront bientôt imposées...

C'est ensemble, parents, gestionnaires et professionnels que nous pourrons nous faire entendre pour préserver la qualité d'accueil de nos petits enfants !

¹ 80 000 AM représentant 120 000 places doivent partir à la retraite d'ici 2015 (Cnaf, E-ssentiel, n°85 mai 2009)

² 2008, 149 500 enfants de -3ans à l'école maternelle contre 254 000 en 2001 (M. Papon et P. Martin, *Rapport d'information sur la scolarisation des jeunes enfants*, commission des affaires culturelles, Sénat, 2008)

³ Voir ML Cadart, « Les crèches dans un réseau de prévention précoce », Journal de pédiatrie et de puériculture, juillet- août 2009